



Amiens, le 7 janvier 2015

Communiqué de presse

Convention de revitalisation
de Goodyear-Amiens nord
La préfète a réuni le premier comité d'engagement
le 6 janvier 2015



Nicole Klein, préfète de la région Picardie, préfète de la Somme a réuni ce mardi 6 janvier 2015 le premier comité d'engagement relatif à la mise en œuvre de la convention de revitalisation de Goodyear-Amiens nord qui a été signée le 17 septembre 2014 (cf. le communiqué du 17/09/14 joint).

A titre de rappel, cette convention est destinée à redynamiser la zone d'emploi d'Amiens et l'économie locale touchée par les suppressions d'emploi. Elle s'étend sur une durée de 3 ans, avec la tenue d'un comité d'engagement au minimum une fois par trimestre.

Présidé par la préfète, le comité d'engagement est composé :

- du président du Conseil Régional de Picardie ou de son représentant,
- du président du Conseil Général de la Somme ou de son représentant,
- d'un représentant de l'Unité Territoriale Somme de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE),
- d'un représentant de la société Goodyear Dunlop Tires France,
- du maire d'Amiens ou de son représentant,
- du président d'Amiens Métropole ou de son représentant,
- du président de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Amiens ou son représentant,
- du président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Somme ou son représentant,
- du président de la Chambre d'Agriculture de la Somme ou son représentant,
- d'un représentant de Sémaphores Entreprises.

Le premier comité d'engagement qui s'est tenu le 6 janvier 2015 a ainsi permis de faire état de l'avancement des actions de revitalisation financées à hauteur de 5 940 000 euros par la société Goodyear Dunlop Tires France.

Information sur le Fonds Départemental de Revitalisation des Territoires :

A ce jour, sur les 840 000 euros abondés par la société Goodyear, 75 200 euros ont été engagés permettant la création de 28 emplois en 2015.

Le fonds de prêts à taux réduit à destination des entreprises créatrices d'emplois:

Le comité d'engagement a décidé de soutenir 3 projets pour un montant total de 266 000 euros et la programmation de 33 emplois en 2015.

Pour mémoire, ce fonds est doté d'une enveloppe totale de 2 275 000 euros (dont une contribution de 650 000 euros de la société Goodyear Dunlop Tires France).

Information sur le fonds d'aide aux entreprises qui embauchent sur le périmètre d'intervention de la convention :

94 ex-salariés de Goodyear-Amiens nord ont retrouvé un emploi (52 en CDI, dont 10 aidés par le fonds, et 42 en CDD de plus de 6 mois).

Information sur le fonds destiné à verser une aide à chaque créateur ou repreneur d'une entreprise dans le périmètre d'intervention de la convention :

Doté de 1 900 000 euros, ce fonds a permis à 40 ex-Goodyear de créer leur entreprise pour un engagement global de 490 000 euros.

Par ailleurs, de nombreux ex-salariés se sont engagés dans des formations professionnelles longues pour approfondir leurs compétences et ainsi faciliter leur reconversion. Leur retour vers l'emploi devrait être effectif dans le courant de l'année 2015 et continuera à faire l'objet d'un suivi attentif par le comité d'engagement.